

Séance ordinaire du 14 mai 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°14052024D06

Objet : Ressources humaines – Précision apportée au grade d'un poste créé dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Date de la convocation et de l'affichage : 7 mai 2024
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 22
 Nombre de pouvoirs : 5
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le 14 mai 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT		X		Christine CARREL
Evelyne FOURNIER		X		Patrick CHAPUIS
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA			X	
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET		X		Chantal GIRAUD
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL			X	
Fabien CHAMPONNOIS	X			

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20240514-14052024D06-DE
 Date de réception préfecture : 17/05/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Séverine DEBERNARDI		X		Jean-Jacques BAZIN
Sarah HENICKE	X			
Mylène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI

Secrétaire de séance : Sarah HENICKE

Rapporteur : Evelyne FOURNIER, Adjointe au Maire en charge des ressources humaines, de la communication et de la participation citoyenne

Exposé des motifs :

Madame l'adjointe au maire rappelle aux membres du conseil la délibération n°07112023D06 du 7 novembre 2023 créant un poste de gestionnaire des ressources humaines à 100% ouvert dans les trois grades appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (le grade de rédacteur territorial, le grade de rédacteur principal de deuxième classe et le grade de rédacteur principal de première classe).

Aujourd'hui il est nécessaire de préciser que l'agent va être recruté sur le grade de rédacteur territorial et que le poste est donc créé uniquement dans ce grade.

Par ailleurs, il est également rappelé que la délibération n°07112023D06 du 7 novembre 2023 prévoyait la possibilité pour la commune, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, de recruter, en application des articles L332-8 2° et L.332-14 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public. Dans ce cas, la rémunération de l'agent contractuel sera établie selon son expérience et ses diplômes, par référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur.

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **PRECISE** que le grade finalement retenu pour l'emploi de gestionnaire des ressources humaines créé par délibération n°07112023D06 du 7 novembre 2023 est le grade de rédacteur territorial
- **DIT** que cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel en application des articles L.332-14 et L. 332-8 2° du code général de la fonction publique
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 14 mai 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND

La secrétaire de séance,
Sarah HENICKE

Accusé de réception en préfecture
073-2010083681-20240514-14052024D06-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

Délibération du conseil municipal du 14 mai 2024 n°14052024D06